



PROFESSION DE FOI

CAP A

Commission Administrative Paritaire

La loi de la transformation de la fonction publique de 2019, à laquelle **FO Défense** s'est toujours opposée, a considérablement modifié le rôle des organisations syndicales dans les instances représentatives du personnel en fusionnant les CAPL et CAPC, en supprimant les CAP par corps et en limitant leur champ de compétences.

A compter du 1^{er} janvier 2023, les commissions administratives paritaires de niveau (A, B, C) ne traiteront que les mesures d'ordre individuel et les sanctions disciplinaires.

Vos représentants **FO Défense** vous défendront en cas de :

- Refus de titularisation
- Refus de congés de formation
- Licenciement
- Refus de demande de travail à temps partiel
- Révision de votre compte-rendu d'entretien professionnel
- Refus de demande de mise en disponibilité
- Sanctions disciplinaires
- Refus de demande initiale ou de renouvellement de télétravail

Les élus **FO Défense** continueront à démontrer notre rôle toujours primordial et fondamental dans la défense des intérêts des agents pour faire respecter leurs droits, tant pour l'application des dispositions statutaires que pour les lignes directrices de gestion.

En aucun cas, l'application de cette loi ne doit affaiblir notre ambition à affirmer notre présence et notre rôle, même si la tendance de l'administration consiste à contourner les représentants du personnel.

A chaque réunion, nous revendiquerons, pour la catégorie, le rétablissement de toutes les prérogatives des CAP qui garantissent aux agents l'égalité des droits, d'emploi et de traitement, et l'abandon des lignes directrices de gestion.

La diversité des candidats **FO Défense**, aussi bien par corps que par employeur et zone géographique, est un véritable atout pour vous défendre.

Les corps de catégorie A au ministère des Armées :

AAE – Attachés des Administrations de l'Etat	→ Accéder
CTSS – Conseillers Techniques de Service Social	→ Accéder
ASS – Assistants de Service Social	→ Accéder
ICD – Ingénieurs Civils de la Défense.....	→ Accéder
CSP – Cadres de Santé Paramédicaux Civils.....	→ Accéder
Infirmiers de la Défense	→ Accéder
ICSGS – Infirmiers Civils de Soins Généraux et Spécialisés	→ Accéder
PCRMT – Personnels Civils de Rééducation et MédicoTechniques	→ Accéder

En 2022, un seul vote → FO DÉFENSE

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 0142 776 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Attachés des Administrations de l'Etat

FORCE OUVRIÈRE a toujours condamné la loi de transformation de la fonction publique de 2019 et ses conséquences sur la carrière des agents.

■ Transverse

Cette profession de foi doit être d'abord replacée dans les autres revendications portées par la fédération **FO Défense** concernant, notamment, le pouvoir d'achat qui passe par une revalorisation du point d'indice et des grilles indiciaires. Elle prend ensuite une acuité particulière avec la question de la qualité de vie au travail, dont le chantier du télétravail dans lequel **FO** a pris une part prépondérante ; celle de la réorganisation du temps de travail avec, par exemple, la possibilité offerte, par certains employeurs, d'offrir des postes à responsabilité en région. Elle interroge, enfin, sur la mise en place de politiques ministérielles innovantes et structurantes dans tous les domaines RH.

■ Mobilité

FO Défense revendique

- Des Lignes Directrices de Gestion (LDG) qui doivent permettre des parcours professionnels pour l'ensemble des personnels civils avec une politique de gestion, de mobilité et d'avancement transparente **et non à la main de la seule administration.**
- Une contribution accrue des organisations syndicales dans le processus des LDG pour garantir les droits des agents : communication des tableaux synoptiques d'avancement.
- Une augmentation des ratios PRO/PRO pour l'avancement.

■ Parcours professionnel

FO Défense défend d'abord des parcours professionnels pour tous qui passent par une politique volontariste ministérielle de recrutement.

On peut, par exemple, être interpellés de l'absence de postes de civils de catégories A dans des sous-directions stratégiques de notre DRH ministérielle. Il ne s'agit pas d'opposer les personnels civils et militaires mais de rechercher la complémentarité des postes, et cette revendication est portée par **FO**.

Sur ce point, **FO rappelle** que les parcours professionnels sont à appréhender, dans le cadre des mobilités pour convenances personnelles ou subies par les réorganisations ministérielles.

Ces parcours professionnels concernent tous les agents de catégorie A et l'ensemble des employeurs. Pour exemple : la problématique des parcours professionnels dans les CMG, y compris ceux de centres de prestations de service comme celui de Lyon.

FO Défense note le manque de transparence de l'administration sur la définition des emplois de postes de conseillers d'administration de la défense (CAD) et conseillers techniques de la défense (CTD) et la possibilité de postes à détenir pour permettre aux agents les plus méritants de dérouler une carrière sur les trois grades. L'obtention de l'échelon spécial doit être ouvert afin de renforcer l'attractivité des parcours en dernier parcours de carrière.

... / ...

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou **01 42 77 67 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

FO Défense demande ensuite que les outils d'accompagnement des cadres comme la revue des postes et des compétences soient totalement repensés. Le chantier des « postes à durée maximale d'affectation » doit être impérativement suivi avec une perspective réellement ministérielle. Cela pose aussi la question d'un vrai plan stratégique des ressources humaines chargés de défendre la place de ces catégories A au sein du ministère des armées.

FO Défense revendique, à cette fin, des outils d'accompagnement renouvelés mais aussi une politique indemnitaire attractive pour le corps interministériel de catégorie A.

FO Défense prône aussi une véritable politique de mobilité des personnels civils, sujet complexe qui doit être appréhendé dans l'ensemble des composantes RH (mobilité, recrutement, formation, indemnitaire et **par bassin d'emploi**).

Pour **FO Défense**, toutes ces questions essentielles sont révélatrices de la place que l'administration veut donner aux catégories A au sein du MINARM. Ce sont tous ces combats que **FO** porte pour la campagne électorale.

■ Pouvoir d'achat

FO Défense revendique le dégel définitif et l'augmentation du point d'indice indexé sur l'inflation.

■ Politiques spécifiques

FO Défense revendique

- La prise en compte de la situation des personnels en situation de handicap dans l'ensemble de la carrière de ces agents. L'Etat doit être un employeur exemplaire par une politique de recrutement volontariste.
- Une simplification de l'aménagement des postes pour ces agents.
- Une vraie politique d'accompagnement des agents lors des périodes de congés de longue durée ou de longue maladie (mise en place de formation, réorientation, anticipation des retours dans les services).
- Une réelle égalité Femmes/Hommes (fonctions, responsabilités et rémunération).
- Des processus de recrutement plus performants et innovants, en raccourcissant les délais entre les concours et les affectations, et en adaptant les dates des concours au calendrier scolaire.

■ Retraite

FO Défense soutient

- L'attachement au code des pensions civiles et militaires, conséquence du statut général des fonctionnaires.
- L'intégration des primes et indemnités statutaires dans le calcul actuel des retraites.
- **FO** est fermement et totalement opposée à tout recul de l'âge de départ à la retraite et à tout allongement de la durée de cotisation.

Conseillers Techniques de Service Social

A l'interface entre les acteurs de terrains et la hiérarchie, nous sommes des cadres sociaux intermédiaires aux fonctions administratives et managériales multiples.

Afin de mettre en œuvre les politiques d'action sociale, nous encadrons des équipes composées d'Agents de Soutien de l'Action Sociale et d'Assistants de Service Social. En veillant à prendre en compte les singularités et les potentialités de chaque agent, nous coordonnons leurs actions (individuelles ou collectives) et leur apportons écoute et soutien technique (pratiques professionnelles, règles déontologiques).

Nous pouvons également être amenés à apporter notre expertise au Commandement.

Nous aimons notre métier et souhaitons pouvoir l'exercer dans des conditions sereines.

Nous souhaitons que **FO Défense** puisse faire valoir nos particularités et nos besoins spécifiques.

▪ Transverse

FO Défense exige le rattrapage de la valeur du point d'indice depuis 2000 par l'augmentation a minima de 16 % du point d'indice.

▪ Reconnaissance professionnelle

Pour **FO Défense**, il est temps de reconnaître la qualification des CTSS en tant que cadres exerçant des fonctions à responsabilités pourtant non reconnues à leur juste valeur (encadrement d'équipes mais faible autonomie de gestion, le renforcement de leur responsabilité hiérarchique, valorisation de leur mission d'encadrement de réseau). Les missions exercées, la disponibilité, le niveau d'expertise, les fonctions managériales qu'ils exercent au quotidien sont autant de sujétions qu'il convient impérativement de prendre en compte.

On ne peut que comprendre le mal-être des assistants de service social et des conseillers de service social devant la non reconnaissance de leur filière en comparaison avec la filière administrative.

▪ Parcours professionnel et carrière

FO Défense demande la création de passerelles permettant aux CTSS qui le souhaitent de réorienter leur carrière tout en restant au sein du MINARM (prise en compte de leur expérience, VAE, formations spécifiques d'adaptation).

▪ Pouvoir d'achat

FO Défense exige la revalorisation de la grille des CTSS.

Cela doit passer par une mise en cohérence entre les nouvelles grilles indiciaires des ASS et celles des CTSS, par le biais d'une véritable différence pour l'attractivité des postes de CTSS qui doit passer par la création d'un troisième grade pour les CTSS.

Rien ne peut justifier qu'un conseiller technique de service social se retrouve pour son plafond de IFSE au niveau des groupes III et IV des attachés.

▪ Qualité de vie au travail

Les CTSS sont exposés aux RPS.

La QVT passe par une prise en compte de l'ensemble de leur mission, de leur qualification, de leur fonction d'encadrement au sein de la chaîne ASA.

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 01 42 77 76 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Assistants de Service Social

Un métier au cœur de l'accompagnement des plus fragiles de notre ministère des armées : personnels d'active (civils et militaires), retraité(e)s, veufs/veuves, blessé(e)s physiques et psychiques ne viennent pas uniquement pour des aides financières. Problématiques liées au travail (notamment RPS), problématiques d'ordre personnel, "accidents de la vie", enfance en danger, surendettement, protection des personnes vulnérables... Quelle que soit la problématique, nous, ASS, accueillons ces ressortissants les entendons et cherchons avec eux des solutions visant à stabiliser leur situation, à l'améliorer et à empêcher qu'elle ne se reproduise (accompagnement au changement). Dans ce cadre, nous pouvons être exposé(e)s à une charge mentale conséquente sans qu'aucune proposition ne nous soit faite pour y remédier (analyse de pratiques et supervision qui font pourtant partie de l'ADN des ASS).

Nous intervenons également auprès des commandements pour leur apporter soutien et expertise dans divers domaines.

Enfin, particularité propre au MINARM, nous accompagnons les familles endeuillées qui ont perdu un mari/une femme, un(e) enfant, un fils/une fille, un père/une mère.

Nous aimons notre métier et souhaitons pouvoir l'exercer dans des conditions sereines.

Nous souhaitons que **FO Défense** puisse faire valoir nos particularités et nos besoins spécifiques.

▪ Transverse

FO Défense exige le rattrapage de la valeur du point d'indice depuis 2000 par l'augmentation a minima de 16 % du point d'indice.

▪ Reconnaissance professionnelle

Pour **FO Défense**, il est temps de reconnaître la spécificité des ASS.

Acteurs de terrain et de proximité reconnus par les ressortissants de l'ASA (accompagnement psychosocial) et les autorités militaires (expertise auprès des Commandements : RPS, soutien individuel et collectif lors des EVENGRAVE...), ces agents de catégorie A doivent dorénavant être reconnus à leur juste valeur et à hauteur des responsabilités qu'ils assument. Les missions exercées, la disponibilité, le niveau d'expertise, qu'ils exercent au quotidien sont autant de sujétions qu'il convient impérativement de prendre en compte.

On ne peut que comprendre le mal-être des assistants de service social devant la non reconnaissance de leur filière en comparaison avec la filière administrative.

FO Défense demande la mise en œuvre de l'extension du SEGUR aux ASS du MINARM.

... / ...

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou **01 42 77 76 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

▪ Parcours professionnels et carrière

FO Défense demande la clarification et la transparence sur la procédure d'avancement des ASS ainsi qu'une information claire dispensée auprès des ASS.

FO demande la création de passerelles permettant aux ASS qui le souhaitent de réorienter leur carrière tout en restant au sein du MINARM (prise en compte de leur expérience, VAE, formations spécifiques d'adaptation).

▪ Pouvoir d'achat

FO Défense exige la revalorisation de la grille des ASS, analogue à celle des catégories A de la filière administrative.

FO Défense note les incohérences suivantes entre la grille d'une ASS et d'un AAE. En comparaison avec la grille d'un AAE il y a des différences considérables :

. Si l'IM du 1^{er} échelon est le même avec 390, la durée est déjà différente puisque l'AAE change d'échelon au bout d'un an et demi contre deux ans pour l'ASS.

. Dès le 2^{ème} échelon, un écart d'indice apparaît, 404 pour l'ASS contre 410 pour l'AAE.

. Si l'on regarde les derniers échelons, là encore, une différence majeure avec 11 échelons (atteints en 26 ans) et un IM de 673 pour l'AAE contre 14 échelons (atteints en 29 ans) et un IM de 592 pour l'ASS.

Rien ne peut justifier qu'un assistant de service social se retrouve pour son plafond de IFSE au groupe IV du plafond d'un attaché.

▪ Qualité de vie au travail

Les ASS (comme tous les personnels de l'ASA) sont fortement exposés aux RPS.

La QVT passe par une reconnaissance de la chaîne ASA envers les ASS dans tous les aspects de leur vie professionnelle.

FO Défense demande :

- La reconnaissance de leurs qualifications et de leur expertise,
- Le traitement comme des agents de catégorie A,
- Le respect des droits des agents (récupérations suite à mission, « astreintes »),
- La Mise en œuvre dans la pratique courante de groupes d'analyse de pratiques pour les accompagner dans leur métier,
- L'application pleine et entière à tous les agents de la loi sur les télétravail et l'accord-cadre MINARM, s'appuyant sur les activités et non sur les postes.

FO Défense demande au SCN ASA d'engager une réflexion profonde sur le nombre de postes non pourvus en augmentation et les difficultés de recrutement (les remplacements d'ASS sont effectués par d'autres ASS parfois sur de longues durées ce qui décuple les RPS).

Ingénieurs Civils de la Défense

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

METTRE EN PLACE une formation qualifiante sur la base du volontariat au profit des ICD afin d'atteindre une équivalence à Bac + 5 (niveau I) reconnue au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP).

REVENDIQUER la mise en place d'un examen professionnel pour l'accès au grade d'ICDD en hors Classe.

REVENDIQUER la prise en compte des heures supplémentaires effectuées par les personnels de catégorie A.

REVALORISATION de la grille indiciaire afin de rendre plus attractif le corps (pied de corps)

REVALORISATION des taux pro pro

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou **01 42 77 67 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Cadres de Santé Paramédicaux Civils

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- L'augmentation générale des salaires.
- La reprise et la finalisation des travaux sur la réingénierie de la formation initiale des cadres de santé.
- La clarification de la place et du rôle des cadres de santé.
- Des effectifs adaptés afin de repositionner les cadres de santé au plus près des équipes soignantes et médico-techniques.
- Des moyens humains et financiers en concordance avec les objectifs demandés.
- La mise en place d'une politique de formation initiale et continue des cadres de santé au sein de chaque établissement.
- La mise en place de parcours professionnels permettant un déroulement de carrière attractif tant pour les cadres responsables de secteur d'activités de soins que pour les cadres formateurs.
- Le maintien de tous les postes.
- OFFRIR aux cadres de santé des postes de Directeurs de Soins Civils pour un déroulé de carrière.

NON à la mobilité forcée dans le cadre des GHT !

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou **01 42 77 76 73**

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Infirmiers de la Défense

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- L'augmentation générale des salaires
- Des salaires à la hauteur de la reconnaissance universitaire des diplômes
- La protection des exercices professionnels par le Code de la Santé Publique
- Une formation professionnelle dans le champ universitaire avec VAE
- Le développement de la promotion professionnelle continue qui doit être intégralement prise en charge sur le temps de travail
- La poursuite du cursus LMD et la reconnaissance au niveau Master
- L'amélioration des conditions de travail et le respect des décrets d'actes et des règles professionnelles
- L'intégration pour l'ensemble des personnels infirmiers dans la nouvelle grille indiciaire de catégorie A avec la prise en compte de la pénibilité et le maintien de la catégorie active pour un droit au départ à la retraite dès 57 ans après 17 ans de services actifs
- L'abrogation de l'ordre national infirmier (ADELI)
- Le maintien de tous les postes
- Autoriser plus facilement les détachements et la mobilité des agents

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 0142777673

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Infirmiers Civils de Soins Généraux et Spécialisés

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- L'augmentation générale des salaires.
- Des salaires à la hauteur de la reconnaissance universitaire des diplômes.
- La protection des exercices professionnels par le Code de la Santé Publique.
- Une formation professionnelle dans le champ universitaire avec VAE.
- Le développement de la promotion professionnelle continue qui doit être intégralement prise en charge sur le temps de travail.
- La poursuite du cursus LMD et la reconnaissance au niveau Master.
- L'amélioration des conditions de travail et le respect des décrets d'actes et des règles professionnelles.
- L'intégration pour l'ensemble des personnels infirmiers dans la nouvelle grille indiciaire de catégorie A avec la prise en compte de la pénibilité et le maintien de la catégorie active pour un droit au départ à la retraite dès 57 ans après 17 ans de services actifs.
- L'abrogation de l'ordre national infirmier (ADELI).
- Le maintien de tous les postes.

Pour toute question, "SOS élections" :
elections2022@fodefense.fr
ou 01 42 77 67 73

Fédération Syndicaliste FO de la Défense,
des Industries de l'Armement et des secteurs assimilés
46 rue des Petites Écuries • 75010 Paris • Tél. 01 42 46 00 05
www.fodefense.com

Personnels Civils de Rééducation et MédicoTechniques

Les principales revendications **FO DEFENSE** :

- Une véritable reconnaissance des personnels de rééducation avec une rémunération à la hauteur des niveaux d'étude reconnus.
- Un déroulement de carrière unique pour tous, en supprimant la classe normale et la classe supérieure.
- Un véritable droit à la formation permanente pour ces professions avec des possibilités de passerelle d'encadrants d'équipes de rééducateurs.
- Un assouplissement des règles d'exercice mixte (salarié + libéral).
- Une reconnaissance du rôle capital des tuteurs de stage.
- Pour **FO**, tous les professionnels hospitaliers sont des maillons indispensables de la chaîne de prise en charge.
- Ils doivent tous avoir une vraie reconnaissance salariale de la pénibilité de leur métier et avoir des perspectives d'évolution de carrière.
- L'Hôpital doit rester le vrai garant d'un libre accès à tous les soins. Pour cela, il lui faut des professionnels reconnus, considérés et bien rémunérés.